



PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023
À 19H30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. FINANCES

- 3.1. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024** - Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Boisbriand pour l'exercice financier 2024 prévoyant des revenus et des dépenses de 85 240 000 \$ et affectation de la somme de 1 784 000 \$ aux fins de l'équilibre budgétaire à même le surplus libre accumulé.
- 3.2. Programme d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026** - Adoption du Programme d'immobilisations de la Ville de Boisbriand pour les années financières 2024, 2025 et 2026 et affectation de la somme de 3 699 276 \$ pour la réalisation de projets d'investissements en immobilisations à même le surplus libre accumulé.
- 3.3. Document explicatif du budget 2024 et du programme des immobilisations 2024-2025-2026** - Décréter qu'un document explicatif du budget 2024 et du programme des immobilisations 2024-2025-2026 de la Ville de Boisbriand soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - (sujets inscrits à l'ordre du jour)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE
